

## CONSEIL DE LA RÉPUBLIQUE

---

SESSION ORDINAIRE DE 1956-1957

---

Service des Commissions

---

# BULLETIN DES COMMISSIONS

---

AFFAIRES ÉCONOMIQUES, DOUANES  
ET CONVENTIONS COMMERCIALES

**Mardi 9 juillet 1957.** — *Présidence de M. Rochereau, président.*  
— La commission a entendu un premier exposé de M. Rochereau, rapporteur pour avis, en ce qui concerne le Marché commun, du projet de loi (n° 832, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant le Président de la République à ratifier :

1° le Traité instituant la Communauté économique européenne et ses annexes ; 2° le Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique ; 3° la Convention relative à certaines institutions communes aux communautés européennes, signés à Rome, le 25 mars 1957.

**Mercredi 10 juillet 1957.** — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a procédé à l'examen du rapport de M. François Valentin sur le projet de loi (n° 619, session 1956-1957), adopté avec modification par l'Assemblée Nationale dans sa deuxième lecture, portant ratification des décrets n° 56-354 du 5 avril 1956, n° 56-376 du 12 avril 1956, n° 56-477 du 14 mai 1956 et n° 56-629 du 28 juin 1956 portant rétablissement total ou partiel de droits de douane d'importation et suspension provisoire des droits applicables aux animaux de l'espèce bovine et aux viandes de ces animaux dans la limite de contingents tarifaires.

Elle a adopté le texte de l'Assemblée Nationale, conformément aux conclusions de son rapporteur, qui a fait cependant d'importantes réserves sur les conditions d'exercice par le Parlement de ses pouvoirs douaniers.

La commission a, ensuite, poursuivi l'examen du rapport de M. Rochereau sur le projet de loi (n° 832, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant le Président de la République à ratifier : 1° le Traité instituant la Communauté économique européenne et ses annexes ; 2° le Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique ; 3° la Convention relative à certaines institutions communes aux communautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957, notamment en ce qui concerne le problème des ententes (art. 85 du Traité) et la politique d'expansion régionale.

Enfin, elle a entendu un exposé de M. Marignan sur les conditions d'importation et d'exportation de la pomme de terre.

**Jeudi 11 juillet 1957.** — *Présidence de M. Rochereau, président.* — La commission a terminé l'examen du rapport de M. Rochereau sur le projet de loi (n° 832, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant le Président de la

République à ratifier : 1° le Traité instituant la Communauté économique européenne et ses annexes ; 2° le Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique ; 3° la Convention relative à certaines institutions communes aux communautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957, et a adopté les conclusions de son rapporteur tendant à la ratification du Traité instituant la Communauté économique européenne et à l'adoption des articles 2 et 3.

Après avoir entendu un exposé de M. de Villoutreys, la commission n'a pas estimé devoir se saisir du Traité instituant l'Euratom.

## AFFAIRES ÉTRANGÈRES

**Judi 11 juillet 1957.** — *Présidence de M. Marcel Plaisant, président.* — *Au cours d'une première réunion tenue le matin,* la commission a procédé à l'audition de M. François-Bénard, Sous-Secrétaire d'Etat à l'Energie atomique, et de M. Francis Perrin, Haut-Commissaire à l'Energie atomique, sur le Traité tendant à instituer une Communauté européenne de l'Energie atomique.

Après un exposé détaillé de M. Francis Perrin, des questions ont été posées par MM. Michel Debré, Coudé du Foresto, Léo Hamon, Marius Moutet et Michel Yver.

Le Ministre, M. Francis Perrin et le Professeur Védel, qui accompagnait également le Ministre, ont répondu à ces questions.

*Au cours d'une deuxième séance tenue dans l'après-midi,* M. Maurice Faure, Secrétaire d'Etat aux Affaires étrangères, dont c'était la seconde audition par la commission, a répondu à l'ensemble des questions qui lui furent posées, notamment par MM. Michel Debré, Rochereau, Léo Hamon, Marcihacy, Ernest Pezet, le Général Béthouart et Michel Yver.

A l'issue de cette audition, la commission a entendu immédiatement les conclusions du rapport favorable de M. Carcassonne, sur le Traité de Communauté économique européenne, ainsi que le rapport favorable de M. Biatarana sur la Communauté européenne de l'énergie atomique.

Elle a adopté le premier rapport par 19 voix contre 8 et 1 abstention, le second par 17 voix contre 10 et 1 abstention.

L'ensemble du projet de loi (n° 832, session 1956-1957), tendant à la ratification :

1° Du Traité instituant la Communauté économique européenne et ses annexes ;

2° Du Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique ;

3° De la Convention relative à certaines institutions communes aux Communautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957, a été adopté par 19 voix contre 8 et 1 abstention.

Ont voté pour :

M. Augarde (suppléant : Général Béthouart), M. Benhabylès Chérif (suppléant : M. Laffargue), M. Jean Berthoin, M. Biatarana, M. Martial Brousse (délégué : M. Biatarana), M. Carcassonne, M. Chazette, M. Colonna (suppléant : M. Masteau), M. Commin (délégué : M. Carcassonne), M. Filippi (délégué : M. Pinton), M. Louis Gros (délégué : M. Pernot), M. Leonetti, M. Marius Moutet, M. Georges Pernot, M. Ernest Pezet, M. Pinton, M. Marcel Plaisant, M. Gabriel Puaux, M. Tamzali (délégué : M. Marcel Plaisant).

Ont voté contre :

M. d'Argenlieu (délégué : M. Debré), M. Berlioz (délégué : M. Chaintron), M. Chaintron, M. Michel Debré, M. Léo Hamon, M. Liot (délégué : M. Radius), M. Radius, M. Henry Torrès.

S'est abstenu : M. Michel Yver.

## AGRICULTURE

**Mercredi 10 juillet 1957.** — *Présidence de M. Restat, président.* — La commission a nommé :

— M. Brettes, rapporteur des propositions de résolution :

a) (n° 720, session 1956-1957), de M. Méric, tendant à inviter le Gouvernement à prendre les dispositions nécessaires pour venir en aide aux exploitants agricoles et aux communes du départe-

'ment de la Haute-Garonne, dont le patrimoine a été saccagé par les cyclones de juin 1957 ;

b) (n° 757, session 1956-1957), de M. Paul-Emile Descomps, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes dispositions pour venir en aide aux exploitants agricoles, artisans ruraux et communes du département du Gers, victimes des orages de grêle et du cyclone du 20 juin ;

c) (n° 781, session 1956-1957), de M. Béchard, tendant à inviter le Gouvernement à venir en aide aux sinistrés du Gard, victimes de l'orage de grêle le 16 juin 1957 ;

d) (n° 793, session 1956-1957), de M. Bonnefous, tendant à inviter le Gouvernement à ouvrir un crédit aux sinistrés des cantons de Camarès et Cornus (Aveyron), à la suite des dégâts provoqués par la tornade du 21 juin 1957.

— M. Pinsard, rapporteur de la proposition de résolution (n° 794, session 1956-1957), de M. Doussot, tendant à inviter le Gouvernement à prendre d'urgence les mesures nécessaires pour qu'un ministre soit responsable des destinées de l'agriculture.

M. Monsarrat a développé les conclusions de son rapport sur le projet de loi (n° 779, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au marché de l'orge. Le président a communiqué à ses collègues les observations que le texte de l'article 3 appelle de la part du Secrétaire d'Etat au Budget et du Secrétaire d'Etat à l'agriculture. Après un échange de vues, la commission a finalement décidé de se rallier, sans y apporter de modification, au texte voté par l'Assemblée Nationale.

Sur le rapport de M. de Pontbriand, elle a également approuvé la proposition de loi (n° 670, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à la sauvegarde du gibier dans les cas de calamités.

Elle a ensuite procédé à un nouvel examen du rapport de M. Monsarrat (n° 667, session 1956-1957), sur la proposition de loi (n° 355, session 1955-1956) de M. Marignan, tendant à définir et réglementer la profession d'expert agricole et foncier.

Le rapporteur a exposé les raisons pour lesquelles il préconisait de compléter l'article premier par une disposition précisant que les fonctionnaires de l'ordre administratif et judiciaire, les

officiers publics et ministériels et les fonctionnaires publics continueront à exercer les activités qui sont de leur compétence et de leur attribution en fonction des lois, règlements et usages de leurs professions. Cette disposition additionnelle a été adoptée et fera l'objet d'un rapport supplémentaire.

Après une brève suspension de séance, M. Driant a exposé à ses collègues les conclusions de son rapport pour avis sur le projet de loi (n° 832, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la ratification du Traité instituant la Communauté économique européenne. Le rapporteur a donné une analyse très complète du Traité en insistant sur les clauses particulières régissant l'agriculture : système des prix minima, contrats à long terme, instauration d'une politique agricole commune et d'une organisation commune des marchés agricoles. Il s'est, en conclusion, déclaré partisan de la ratification du Traité. Après un échange de vues, marqué notamment par les interventions du président, de MM. Houdet, Doussot, Mathey et de Pontbriand, la commission a décidé, à la majorité, de donner un avis favorable à l'adoption du projet de loi.

Sur rapport de M. Doussot, elle a finalement adopté la proposition de résolution (n° 626, session 1956-1957), de M. Cuif, tendant à inviter le Gouvernement à prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer aux exploitants la main-d'œuvre indispensable aux travaux agricoles et forestiers, notamment par le maintien à la terre des travailleurs agricoles d'origine étrangère.

## BOISSONS

**Jeudi 11 juillet 1957.** — *Présidence de M. Georges Bernard, président.* — La commission a examiné le rapport de M. Monichon sur la proposition de loi (n° 648, session 1956-1957) de M. Marignan, tendant à permettre à tous les viticulteurs sinistrés à la suite des gelées de février 1956 de bénéficier des dispositions du décret n° 56-934 du 17 septembre 1956, et sur la proposition de loi (n° 824, session 1956-1957), de M<sup>lle</sup> Rapuzzi, tendant à modifier le décret n° 56-934 du 17 septembre 1956 accordant une aide exceptionnelle aux viticulteurs victimes des gelées survenues durant l'hiver 1955-1956.

Après un bref échange de vues, la commission s'est ralliée aux conclusions de son rapporteur, tendant à ouvrir, au profit des viticulteurs sinistrés désirant bénéficier des dispositions du décret du 17 septembre 1956, un nouveau délai d'un mois pour souscrire, auprès de l'Administration des Contributions indirectes, la déclaration prévue par l'article 2 du décret précité.

M. Périquier a, ensuite, fait approuver les conclusions de son rapport favorables à l'adoption sans modification de la proposition de loi (n° 671 session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à constater la nullité partielle de l'acte dit loi n° 617 du 6 novembre 1943 modifié, relatif à la tenue d'un registre d'entrées et de sorties par les détaillants de vins à appellation d'origine.

Après avoir procédé à un échange de vues sur le projet de loi (n° 832, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif à la ratification du Traité instituant la Communauté économique européenne, la commission s'est prononcée en faveur du principe de la ratification du Traité et a décidé de se saisir pour avis du projet de loi. M. Bène a été chargé de présenter l'avis de la commission.

## DÉFENSE NATIONALE

**Mercredi 10 juillet 1957.** — *Présidence de M. de Maupeou, vice-président.* — La commission a entendu le projet de rapport pour avis du Général Béthouart sur le projet de loi autorisant la ratification du Traité créant l'« Euratom » (n° 832, session 1956-1957).

La commission, considérant avec le rapporteur que le Traité n'apporte pas de limitation à la souveraineté de la France en matière militaire, a décidé de donner un avis favorable à la ratification du Traité. Elle a cependant chargé son rapporteur de demander au Gouvernement de lui donner les engagements nécessaires sur les « programmes liés » et la priorité d'emploi des matières fissiles issues de la production nationale ainsi que sur la construction de l'usine nationale de séparation isotopique dans le délai de sept ans envisagé par le Traité.

Au cours d'un échange de vues, à la suite de l'adoption de ce rapport pour avis, M. Pisani a exprimé sa crainte de voir le

**Traité** créant l'Agence atomique internationale limiter les libertés laissées par le Traité d'Euratom, et dire son inquiétude devant un tel risque. La commission a décidé de demander aux ministres compétents les apaisements nécessaires.

M. Boulangé a attiré l'attention de la commission sur le problème du recrutement à la Réunion, où les jeunes gens ne seraient pas appelés à faire leur service militaire en raison des frais de transport élevés qu'occasionnerait leur déplacement jusqu'à la Métropole. Il a été décidé de saisir de cette question le Ministre de la Défense nationale.

## ÉDUCATION NATIONALE, BEAUX-ARTS, SPORTS, JEUNESSE ET LOISIRS

**Mercredi 10 juillet 1957.** — *Présidence de M. Canivez, président.* — Le président a prononcé l'éloge funèbre de M. Lelant, premier vice-président de la commission.

Puis, la commission a adopté la proposition de loi (n° 751, session 1956-1957), modifiée par l'Assemblée Nationale, tendant à organiser et à généraliser l'enseignement du Code de la route. La légère modification apportée par l'Assemblée Nationale à l'article premier a été adoptée et la commission a confié à son président le soin de présenter le rapport.

Enfin, la commission a procédé à un bref échange de vues sur le projet de loi (n° 832, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant le Président de la République à ratifier : 1° le Traité instituant une Communauté économique européenne et ses annexes ; 2° le Traité instituant la Communauté européenne de l'énergie atomique ; 3° la Convention relative à certaines institutions communes aux communautés européennes.

La commission a décidé de ne pas en demander le renvoi pour avis.

## FAMILLE, POPULATION ET SANTÉ PUBLIQUE

**Mercredi 10 juillet 1957.** — *Présidence de M. René Dubois, président.* — La commission a adopté le rapport de M<sup>me</sup> Delabie sur le projet de loi (n° 763, session 1956-1957), adopté avec modification par l'Assemblée Nationale dans sa deuxième lecture, sur le reclassement des travailleurs handicapés.

Seuls les articles 3, 11, 30, 31 et 34 ont été modifiés et feront l'objet d'une navette.

Puis la commission a adopté les rapports de M. Jean Fournier sur les propositions de loi :

a) (n° 715, session 1956-1957), de M. Armengaud, permettant l'intégration dans les hôpitaux publics de la France métropolitaine et des Départements d'Outre Mer et sous certaines conditions, des membres des professions médicales de nationalité française, expulsés de certains pays du Proche-Orient ;

b) (n° 716, session 1956-1957), de M. Armengaud, permettant le reclassement en France des membres des professions médicales, de nationalité française, non titulaires du diplôme d'Etat, expulsés du Proche-Orient.

La commission a adopté la première de ces propositions de loi (n° 715) en l'assortissant des deux réserves suivantes : les intéressés devront tout d'abord avoir été nommés au concours dans les fonctions hospitalières qu'ils occupaient dans les pays du Proche-Orient et, ensuite, ils ne pourront faire l'objet d'une intégration dans les hôpitaux publics de la France métropolitaine et des Départements d'Outre Mer qu'en cas de vacance ne s'accompagnant pas de candidature.

La seconde proposition de loi (n° 716) a également été adoptée mais seulement au bénéfice des titulaires du diplôme français d'université de docteur en médecine ou de chirurgien-dentiste.

La commission a ensuite procédé à un nouvel examen de la proposition de loi (n° 817, session 1956-1957), adoptée avec modification par l'Assemblée Nationale dans sa quatrième lecture, relative au concours de médecin des hôpitaux de Paris et complétant l'article 730 du Code de la Santé publique.

Elle a entendu le Président de la Société médicale des hôpitaux de Paris et celui du Syndicat des médecins des hôpitaux qui ont élevé une protestation contre le texte adopté en quatrième lecture par l'Assemblée Nationale et selon lequel seraient nommés sans concours 18 médecins des hôpitaux de Paris.

Après le départ de la délégation, le président-rapporteur a donné connaissance du texte qui lui avait été proposé dans la matinée par le président et le rapporteur de la Commission de la santé de l'Assemblée Nationale. Ce texte reprenait, à peu de chose près, la proposition de loi votée en première lecture par l'Assemblée Nationale.

La commission a décidé d'approuver ce texte et a confié à son président le soin de présenter un rapport supplémentaire.

## FINANCES

**Mercredi 10 juillet 1957.** — *Présidence de M. Alex Roubert, président.* — *Dans une première séance tenue le matin,* la commission a procédé à l'audition de M. François-Bénard, Sous-Secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil et de M. Francis Perrin, Haut-Commissaire à l'Energie atomique à l'occasion de l'examen du projet de loi (n° 800, session 1956-1957) adopté par l'Assemblée Nationale relatif au plan de développement de l'Énergie atomique pour les années 1957-1961.

M. le Haut-Commissaire a fait un large exposé des réalisations et des perspectives de l'industrie atomique française. Un débat s'est instauré auquel participèrent, notamment MM. Coudé du Foresto, rapporteur du projet de loi, Laffargue, Longchambon, Armengaud, de Villoutreys, Walker, de Montalembert, Chapalain, Berthoin, Debû-Bridel et Pellenc, rapporteur général. M. le Haut-Commissaire et M. le Sous-Secrétaire d'Etat ont répondu aux diverses questions posées.

La commission a ensuite désigné M. Coudé du Foresto rapporteur de la proposition de loi (n° 784, session 1956-1957) adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à assurer au Fonds national de surcompensation des prestations familiales agricoles la recette prévue par le paragraphe 2° de l'article 2 de la loi de finances pour 1957.

*Dans une seconde séance tenue l'après-midi*, la commission a demandé le renvoi pour avis et procédé à l'examen du projet de loi (n° 832, session 1956-1957) autorisant le Président de la République à ratifier : 1° le Traité instituant la Communauté économique européenne et ses annexes ; 2° le Traité instituant la Communauté européenne de l'Energie atomique ; 3° la Convention relative à certaines institutions communes aux communautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957.

M. Alric a été désigné rapporteur du Traité instituant la Communauté économique européenne. Il a présenté son rapport, proposant l'adoption du projet de ratification, tout en prenant soin, par un amendement qu'il proposera au cours d'une prochaine séance, de pallier les difficultés qui pourraient résulter de l'ouverture du Marché commun. La commission, après les interventions notamment de MM. Fléchet, Courrière, Walker, Debû-Bridel, Laffargue, Armengaud, de Montalembert et Roubert, président, a adopté la proposition du rapporteur.

M. Coudé du Foresto a ensuite présenté son rapport sur le projet de loi (n° 800, session 1956-1957) adopté par l'Assemblée Nationale relatif au plan de développement de l'Énergie atomique pour les années 1957 à 1961. Il a montré que le plan doit surtout permettre au Haut-Commissariat à l'Énergie de poursuivre son action et les recherches en cours, et proposé en conclusion l'adoption du projet sans modification. Après les interventions de MM. Pellenc, rapporteur général, Courrière, Roubert, président, Walker et Poher, la commission a adopté le projet.

La commission a enfin désigné M. Pellenc, rapporteur général, rapporteur pour la deuxième partie : « Traité instituant la Communauté européenne de l'Énergie atomique », du projet de loi (n° 832, session 1956-1957) autorisant le Président de la République à ratifier : 1° le Traité instituant la Communauté économique européenne et ses annexes ; 2° le Traité instituant la Communauté européenne de l'Énergie atomique ; 3° la Convention relative à certaines institutions communes aux communautés européennes, signés à Rome le 25 mars 1957.

## FRANCE D'OUTRE-MER

**Mercredi 10 juillet 1957.** — *Présidence de M. François Schleiter, président.* — La commission a tout d'abord adopté les rapports de M. Marius Moutet, sur les propositions de loi (nos 600 et 601, session 1956-1957), relatives à la composition et à la formation des assemblées territoriales de la Nouvelle-Calédonie et de la Polynésie française.

Elle a ensuite entendu les réponses de M. Gérard Jaquet, Ministre de la France d'Outre-Mer, aux questions posées par MM. Motais de Narbonne, Castellani, Doucouré, Durand-Réville et Marius Moutet, sur le projet de loi (n° 832, session 1956-1957), autorisant le Président de la République à ratifier le Traité instituant la Communauté économique européenne, en ce qui concerne son incidence sur l'économie des Territoires d'Outre-Mer, et a adopté définitivement le rapport pour avis de M. Motais de Narbonne sur le projet.

Elle a enfin approuvé définitivement les décisions (nos 825, 826, 827, 833 et 828, session 1956-1957), instituant les Conseils de Gouvernement en Nouvelle-Calédonie, en Océanie, aux Comores et en Côte française des Somalis et fixant les règles applicables aux marchés Outre-Mer, ainsi que les décisions (nos 829 et 830, session 1956-1957), sur le régime des substances minérales et la création de l'Université à Dakar.

**Vendredi 12 juillet 1957.** — *Présidence de M. François Schleiter, président.* — *Au cours d'une première séance,* la commission a approuvé la décision (n° 863, session 1956-1957), sur le décret fixant la réparation et la prévention des accidents du travail dans les Territoires d'Outre-Mer, dans le texte voté en deuxième lecture par l'Assemblée Nationale.

Elle a, d'autre part, adopté le rapport de M. Marius Moutet, sur la décision (n° 864, session 1956-1957), fixant la procédure d'expropriation spéciale dans les Territoires d'Outre-Mer, tendant à reprendre partiellement le texte voté par le Conseil de la République en première lecture.

*Au cours d'une deuxième séance* tenue dans la soirée, la commission a examiné en troisième lecture la décision (n° 884, session 1956-1957) sur le décret du 24 février 1957 instituant dans les Territoires d'Outre-Mer une procédure d'expropriation spéciale pour certaines terres acquises à la suite d'octroi de concessions domaniales.

Après avoir désigné M. François Schleiter comme rapporteur, elle a décidé de reprendre le texte qu'elle avait adopté en deuxième lecture.

## JUSTICE ET LÉGISLATION CIVILE, CRIMINELLE ET COMMERCIALE

**Mardi 9 juillet 1957.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — La commission s'est réunie pour examiner les amendements de M. Antoine Colonna (nos 1 et 3) au rapport (n° 795, session 1956-1957), fait en son nom par M. Lodéon, sur le projet de loi (n° 774, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux magistrats, fonctionnaires et auxiliaires de la justice de nationalité française, en service en Tunisie et au Maroc.

Après avoir entendu M. Siméon, directeur des Affaires civiles, au Ministère de la Justice, venu lui exposer l'avis du Gouvernement sur ces amendements, elle a décidé de s'en rapporter à la sagesse du Conseil de la République.

**Jeudi 11 juillet 1957.** — *Présidence de M. Georges Pernot, président.* — Après avoir entendu le rapport de M. Marcihacy sur le projet de loi (n° 659, session 1956-1957) relatif aux conditions d'application de certains codes, la commission a adopté ce projet, sous réserve de la suppression de l'article 2 et du dernier alinéa de l'article premier.

Elle a, ensuite, examiné pour avis l'article 8 du projet de loi (n° 735, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, concernant diverses dispositions relatives au Trésor, dont la commission des finances est saisie au fond.

La commission a nommé comme rapporteur pour avis M. Marcel Molle.

A la suite d'un vote à main levée, le texte de l'Assemblée Nationale a été adopté par 6 voix contre 2 et 1 abstention. Ce texte a, toutefois, été complété par un amendement précisant qu'en aucun cas les répartitions de biens privés de sociétés nationalisées déjà intervenues ne pourraient être remises en question.

Sur proposition de son rapporteur, M. Marcel Molle, la commission a apporté certains amendements à la proposition de loi (n° 777, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier la loi du 7 mars 1925 tendant à instituer les sociétés à responsabilité limitée.

Ont été désignés comme rapporteurs :

— M. Gaston Charlet, du projet de loi (n° 802, session 1956-1957) modifié par l'Assemblée Nationale, portant institution d'un Code de procédure pénale (Titre préliminaire et Livre 1<sup>er</sup>) ;

— M. Marcilhacy, de la proposition de loi (n° 804, session 1956-1957) de M. Jozeau-Marigné, tendant à modifier l'article 875 du Code général des impôts, relatif à la non-oblitération des timbres mobiles apposés sur les demandes servant à l'introduction d'une action devant une juridiction contentieuse.

## MOYENS DE COMMUNICATION, TRANSPORTS ET TOURISME

**Jeu**di 11 juillet 1957. — *Présidence de M. de Menditte, vice-président.* — La commission a procédé à un premier examen du rapport pour avis de M. Julien Brunhes sur le projet de loi (n° 832, session 1956-1957), autorisant le Président de la République à ratifier le Traité instituant la Communauté européenne économique.

Le rapporteur a attiré l'attention de ses collègues sur les conséquences importantes, pour l'économie française, de la libéralisation des transports dans la « petite Europe » de 1957 et il a préconisé la création, pendant une période préparatoire, d'une sorte de conseil exécutif tripartite (transporteurs, usagers et administrations) contrôlant l'ensemble des transports des six pays européens, afin d'éviter les erreurs qu'a connues la C. E. C. A.

Ensuite, M. Julien Brunhes a fait l'analyse des articles 74 à 84, composant le titre IV (transports) du Traité.

Enfin, la commission a adopté les conclusions de l'avis qui lui avait été présenté, favorable à la ratification du Traité, avec des réserves en ce qui concerne les transports.

## PENSIONS

**Judi 11 juillet 1957.** — *Présidence de M<sup>me</sup> Cardot, président.* — La commission a adopté le rapport de M. de Montullé tendant à l'adoption sans modification de la proposition de loi (n° 672, session 1956-1957), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à accorder une promotion supplémentaire de la Légion d'honneur à certains grands mutilés de guerre.

Il a été décidé de surseoir jusqu'à la prochaine réunion à l'audition de MM. Radius, Auberge et Fournier sur leur récente mission d'enquête sur les problèmes « anciens combattants » en Afrique Noire.

## PRESSE, RADIO ET CINÉMA

**Mercredi 10 juillet 1957.** — *Présidence de M. Robert Brizard, président.* — La commission a adopté les conclusions du rapport de M. Georges Maurice tendant à adopter la proposition de loi (n° 673, session 1956-1957), adoptée avec modification par l'Assemblée Nationale dans sa deuxième lecture, tendant à compléter l'article 2 de la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse, en y ajoutant un article 2 prévoyant l'extension de la loi aux Territoires d'Outre-Mer.

La commission a ensuite entendu le rapport de M. Vincent Delpuech sur le projet de loi (n° 607, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux conditions d'application de la loi du 2 août 1954 aux biens de presse sinistrés et aux dommages de guerre y attachés.

Après un échange de vues auquel ont pris part MM. Bène, Michelet et le Président, la commission a adopté l'amendement suivant, proposé par M. Delpuech, tendant à compléter l'article 5 du projet :

« Quand les biens visés par la loi du 2 août 1954 n'auront fait l'objet d'aucune attribution ou quand l'attributaire de ces biens

aura renoncé à l'attribution qui lui en a été faite, les dommages de guerre afférents à ces biens suivront le sort des biens eux-mêmes, dès lors que l'ancienne entreprise ne fait plus l'objet d'aucune condamnation au titre de l'ordonnance du 5 mai 1945. »

Enfin, M. Vincent Delpuech a donné connaissance à la commission de son avis sur le projet de loi (n° 173, session 1956-1957) modifiant l'article 14 de la loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse, tendant à l'adoption de l'amendement suivant :

« Insérer un article additionnel premier *bis* (nouveau) ainsi rédigé :

« Le onzième alinéa de l'article 3 de la loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse est remplacé par des dispositions suivantes :

« — 3 membres représentant les publications périodiques (dont deux représentant les publications périodiques destinées à la jeunesse) désignés par leurs organisations professionnelles ;

« — 2 représentants des éditeurs des publications non périodiques désignés par leurs organismes professionnels. »

L'avis de M. Delpuech a été adopté.

## PRODUCTION INDUSTRIELLE

**Jeudi 11 juillet 1957.** — *Présidence de M. Bousch, président.* — La commission a examiné les rapports pour avis :

1° De M. Coudé du Foresto sur le Traité instituant l'Euratom ;

2° de M. Vanrullen sur le Traité instituant la Communauté économique européenne.

Adoptant les conclusions de ses rapporteurs, elle a émis un avis favorable à la ratification des deux traités précités et au texte du projet de loi adopté par l'Assemblée Nationale, qui prévoit notamment dans un article 2, la présentation annuelle au Parlement par le Gouvernement d'un compte rendu de l'application du Traité de Marché commun et des mesures prises ou à prendre et, dans un article 3, l'obligation pour le Gouvernement de déposer un projet de loi-cadre définissant l'ensemble des mesures

permettant à la France d'entrer dans les meilleures conditions dans le Marché commun.

La commission a ensuite poursuivi l'examen et adopté le rapport d'information sur la sidérurgie lorraine présenté par M. Bousch.

Enfin, elle a décidé de demander le renvoi pour avis du projet de loi (n° 800, session 1956-1957), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif au plan de développement de l'énergie atomique pour les années 1957 à 1961, et désigné M. de Villoutreys comme rapporteur pour avis.

## RECONSTRUCTION ET DOMMAGES DE GUERRE

**Mercredi 10 juillet 1957.** — *Présidence de M. Jozeau-Marigné, président.* — La commission a procédé à la désignation des membres de la délégation devant se rendre en mission d'information aux Etats-Unis et au Mexique au mois de septembre.

Le président M. Jozeau-Marigné, MM. Mistral, Plazanet et Pisani ont été nommés membres titulaires de la délégation, MM. Yves Jaouen, Perdereau et Zussy étant désignés comme suppléants.

## SUFFRAGE UNIVERSEL CONTROLE CONSTITUTIONNEL, RÈGLEMENT ET PÉTITIONS

**Mardi 9 juillet 1957.** — *Présidence de M. de Montalembert, président.* — La commission a entendu la suite de l'exposé de M. François Valentin sur diverses modifications susceptibles d'être apportées au Règlement du Conseil de la République.

A cette occasion, un large débat s'est instauré auquel ont, notamment, participé, outre le président et le rapporteur, MM. Alex Roubert, Castellani, Chaintron, Monichon, Georges Maurice et Pidoux de la Maduère.

Ont été définitivement adoptés deux articles nouveaux, l'un présentant, sous une forme méthodique, les divers incidents de

procédure susceptibles de survenir en cours de débat, l'autre précisant les conditions de règlement de ceux-ci.

La commission s'est également prononcée en faveur d'une modification des dispositions relatives au scrutin public à la tribune.

Le rapport de M. Valentin a été adopté à l'unanimité et la date du 23 juillet envisagée pour sa discussion en séance publique.

## TRAVAIL ET SÉCURITÉ SOCIALE

**Judi 11 juillet 1957.** — *Présidence de M. Tharradin, vice-président.* — La commission a procédé à un nouvel examen du rapport de M<sup>me</sup> Devaud sur le projet de loi (n° 349, session 1956-1957) adopté avec modifications par l'Assemblée Nationale dans sa deuxième lecture, tendant à favoriser le règlement des conflits collectifs du travail.

Elle a adopté pour l'article premier (art. 16 de la loi du 11 février 1950) une rédaction transactionnelle.

Puis elle a chargé M<sup>me</sup> Devaud de rapporter favorablement la proposition de loi (n° 858, session 1956-1957) adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à accorder aux salariés maintenus sous les drapeaux le bénéfice des congés payés, proposition dont elle a décidé de demander la discussion immédiate.

## COMMISSION DE COORDINATION POUR LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE ET LE PROGRÈS TECHNIQUE

**Judi 11 juillet 1957.** — *Présidence de M. Longchambon, président.* — Après avoir décidé de se saisir pour avis du projet de loi (n° 800, session 1956-1957) adopté par l'Assemblée Nationale relatif au plan de développement de l'énergie atomique pour les années 1957 à 1961, la commission a entendu M. Coudé du Foresto, rapporteur de ce texte au nom de la commission des finances saisie au fond.

M. Coudé du Foresto fit part des observations qu'il avait faites concernant la répartition des crédits du programme envisagé, et

notamment en ce qui concerne la conduite des travaux à Marcoule, le chapitre des équipements spéciaux, les dépenses de fonctionnement du C. E. A.

Un échange de vues s'est ensuite instauré sur l'installation d'une usine de séparation des isotopes et le coût comparé de cette réalisation dans une version purement nationale et dans le cadre de l'Euratom.

La commission ayant désigné M. Longchambon comme rapporteur pour avis, ce dernier résumant les préoccupations de ses collègues, insista sur la nécessité qu'il y a à envisager le problème de la recherche scientifique dans son ensemble, d'une façon cohérente, et pas seulement au profit d'un seul domaine — si important soit-il — au préjudice des autres.